



Le Pontet, le 21 février 2025

À Monsieur le Préfet de Vaucluse
Mesdames et Messieurs les Maires du Vaucluse,
Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics du Vaucluse

N/Réf. : MS/SL/ N°01_20250221

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} mars au 31 mars 2025 inclus, couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des Collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des services et entreprises de l'eau et de la thanatologie.

Monsieur le Préfet de Vaucluse, Mesdames et Messieurs,

Par leurs mobilisations, particulièrement le 5 décembre 2024, les agent.es publics ont signifié une feuille de route claire : sortir de l'austérité budgétaire, financer les services publics, renoncer au passage de 100 à 90 % de la prise en charge des rémunérations au titre des arrêts maladie ordinaire, rétablir le versement de la Garantie Individuelle de Perte de Pouvoir d'Achat, abroger les lois portant réforme des régimes de retraite et de la loi dite de « transformation de la Fonction Publique ».

Ils et elles se sont positionné-es, par leurs actions, pour le maintien et l'amélioration des dispositions du statut général des fonctionnaires et de leurs conditions de travail et pour l'abandon définitif des dispositions induites dans le projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique ».

Bien entendu, ils et elles réaffirment la nécessité urgente de l'augmentation immédiate et, a minima de 10 % de la valeur du point, son indexation sur l'inflation, la préservation et la refonte des grilles indiciaires, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, l'arrêt des suppressions d'emplois, un plan pluriannuel de recrutement et de titularisation des agent.es non titulaires dont le nombre ne cesse d'augmenter. C'est pour répondre à ces revendications que le Comité Syndical Départemental CGT des Services publics exige que des réponses soient apportées rapidement.

Bien que le projet de porter le nombre de jours de carence en cas d'arrêt maladie de 1 à 3 n'ait pas été poursuivi, les dispositions du PLF et PLFSS ainsi que les annonces contenues dans le discours de politique générale du Premier Ministre ne vont pas régler les problèmes d'attractivité et d'inégalités de traitement sur le territoire. Les usagers du service public ont besoin d'un tout autre projet de loi de finances qui puisse améliorer le quotidien de toutes et tous et d'une réelle politique en faveur de l'intérêt général.

Les 150 milliards de bénéfices dégagés par le CAC 40 et les 223 milliards de cadeaux offerts aux entreprises rappellent que nos revendications sont bel et bien finançables. Le temps de la prétendue considération et des séances d'applaudissements pendant la crise sanitaire est loin. Là où nous étions, fonctionnaires territoriaux et agent-es public-ques, considéré-es comme indispensables pour le pays il y a quelque temps, sommes maintenant montré-es du doigt et accusé-es d'être celles et ceux qui creusent les déficits.

Les agent-es des collectivités territoriales et des établissements publics n'ont pas à subir les conséquences de politiques budgétaires déviantes et coupables des précédents gouvernements. Le « fonctionnaire bashing », ça suffit !

La cure d'austérité sur le dos de celles et ceux qui travaillent chaque jour pour l'intérêt général doit cesser.

Il est nécessaire que les agent.es exercent leurs missions dans de bonnes conditions et que les ressources humaines abandonnent les techniques de management pathogènes. Rappelons que l'employeur est responsable de la santé physique et mentale de ses agents.

... / ...

Pour cela, le Comité Syndical Départemental CGT des Services publics reste déterminé à s'engager contre toutes les réformes et tous les projets de réformes injustes, infondés et inefficaces.

Il vous rappelle également son engagement plein et entier contre le fascisme, l'extrême-droite et ses alliés qui appellent d'autres choix s'agissant de l'avenir de la Fonction publique et de ses agent.es.

À cet effet, le Comité CGT des Services publics appelle l'ensemble des agent-es public-ques et salarié-es de notre champ privé de notre Fédération des Services Publics à se mobiliser pour :

- L'abandon définitif du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique » ;
- L'abandon de la diminution de la prise en charge de 100 % à 90 % de la rémunération versée aux agent-es public-ques quand elles ou ils sont malades ;
- L'abandon de la suppression de 39 classes dans des écoles élémentaires de notre département,
- L'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et son augmentation à six euros (6 €) en 2024
- Le rétablissement de la GIPA ;
- La revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites, rétablissement de la retraite à 60 ans à taux plein (55 ans pour les métiers pénibles) et la pérennisation de la CNRACL ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites ;
- Le rejet de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut ;
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics ;
- La suspension immédiate de toutes les mesures et décisions les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...);
- Le recrutement sous statut, afin d'améliorer les conditions de travail ;
- L'abrogation de la loi « Asile et immigration » ;
- L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales et l'amnistie pour les syndicalistes ;
- La mise en œuvre d'une politique favorisant la voie diplomatique pour la Paix et le désarmement ;
- Le cessez-le-feu en Ukraine et en Palestine, la suspension de tous les accords avec l'État israélien, l'arrêt du génocide à Gaza, l'arrêt des livraisons d'armes à l'Ukraine et à Israël.

C'est pour toutes ces raisons que le Comité Départemental Syndical CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et les salarié-es du champ privé de notre Fédération des Services Publics **pour le 1^{er} mars 2025, le 2 mars 2025, le 3 mars 2025, le 4 mars 2025, le 5 mars 2025, le 6 mars 2025, le 7 mars 2025, le 8 mars 2025, le 9 mars 2025, le 10 mars 2025, le 11 mars 2025, le 12 mars 2025, le 13 mars 2025, le 14 mars 2025, le 15 mars 2025, le 16 mars 2025, le 17 mars 2025, le 18 mars 2025, le 19 mars 2025, le 20 mars 2025, le 21 mars 2025, le 22 mars 2025, le 23 mars 2025, le 24 mars 2025, le 25 mars 2025, le 26 mars 2025, le 27 mars 2025, le 28 mars 2025, le 29 mars 2025, le 30 mars 2025 et le 31 mars 2025.**

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, recevez Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics, nos sincères salutations.

Pour la Direction de la C.S.D. 84
Madeleine SAMBATI